

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 9 juin 2021, le règlement numéro 336-21 établissant les quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau, soit :

- C2004 – Deuxième rivière Pot au Beurre, branches 1 et 3 (Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel et Sorel-Tracy);
- C2005 – Cours d'eau Sainte-Cécile-Arthur (Saint-David);
- C2006 – Troisième rivière Pot au Beurre, branche 6 (Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2007 – Ruisseau des Prairies (Sainte-Victoire-de-Sorel et Sorel-Tracy);
- C2009 – Rivière Bellevue, branche 1 (Sainte-Victoire-de-Sorel).

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 11^e jour du mois de juin 2021.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde